

Pérenchies INFO

Mensuel d'informations municipales

#222 - Janvier 2022



Bonne Année !

Vie municipale

La cérémonie
des vœux
Page 5

Inter génération

La restauration
scolaire
Page 8

Cadre de vie

Des composteurs à
votre disposition
Page 10

Vie locale

Informations
Page 11



<https://www.ville-perenchies.fr>



Décembre en photos



Le marché de Noël et ses animations



Les noces d'or de Monsieur et Madame Scatena

La Sainte-Cécile de l'Orchestre d'Harmonie Agache



Les compétitions du club de billard



La fête de Saint-Nicolas



Les noces d'or de Monsieur et Madame Dumez



La commémoration du 5 décembre



Le mot de Madame la Maire



SOMMAIRE



Décembre	p2
Le mot de Madame la Maire	p3
Expression libre	p4
Vie municipale	p5
Dossier du mois	p6
Inter génération	p8
Cadre de vie	p10
Vie locale	p11
Agenda, Etat civil	p12
Coloriage	p12

Chères Pérenchinoises, chers Pérenchinois,

L'arrivée d'une nouvelle vague de l'épidémie de Covid 19 nous demande encore beaucoup de vigilance. J'ai été amenée à prendre des mesures de protection de la population afin de limiter la propagation du virus, les manifestations sont malheureusement restreintes.

Avant ces restrictions, vous avez pu apprécier les animations et l'ambiance du marché de Noël qui a été une pleine réussite. Les familles et les amis ont pu se retrouver dans un esprit festif. Les enfants ont également pu apprécier le traditionnel spectacle de Saint-Nicolas offert par la municipalité.

Je remercie les Pérenchinoises, les Pérenchinois et les associations pour leur générosité à l'occasion des actions menées en faveur du Téléthon. La somme de 3 195,90 € a été récoltée.

Les aînés ont reçu leur colis de fin d'année ou leur carte-cadeau, accompagné de la traditionnelle coquille de Noël. La distribution par les élus et les bénévoles a permis d'échanger et de prendre des nouvelles des habitants.

Dans ce numéro, vous pourrez lire un dossier sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), outil qui fixe les orientations générales de la commune sur dix ans pour une bonne maîtrise de notre territoire et celui de la Métropole Européenne de Lille.

J'adresse toutes mes félicitations à nos douze jeunes conseillers municipaux, nouvellement élus, qui seront installés officiellement le dimanche 9 janvier prochain. Ils proposeront des projets en lien avec leurs aspirations.

Je termine en vous souhaitant une belle et heureuse année 2022 pour vous et vos familles. Qu'elle vous apporte joie, bonheur et santé !



Bien à vous,

Valérie Provo
Maire de Pérenchies
Conseillère métropolitaine
Vice-présidente du SIVOM
Lompret-Pérenchies-Verlinghem

Permanence de Madame la Maire le vendredi de 16h à 17h30
sur rendez-vous au 03 20 08 19 11.

Permanence logement le samedi de 9h à 12h
sur rendez-vous au 03 20 08 19 31.



Chères Pérénychinoises, cher Pérénychinois,

En ce début d'année 2022, les membres de la liste "S'engager ensemble pour Pérénychies" vous souhaitent une très belle année. Que celle-ci vous apporte joie, bonheur, santé et réussite dans vos projets personnels et professionnels.

Lors du dernier conseil municipal, sous l'impulsion des élus du groupe majoritaire, la tarification de la restauration scolaire à 1€ sera mise en place au 1er janvier pour les deux premières tranches. Notre groupe a également proposé une diminution des tarifs pour les autres tranches. Ainsi, ce sont toutes les familles pérénychinoises qui bénéficient de cette baisse.

Lors du conseil municipal de novembre dernier, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable a été présenté. Ce document fixe les orientations pour le devenir de notre ville d'ici 10 ans. Celui-ci a été débattu avec les deux groupes minoritaires et modifié en fonction de leurs remarques.

Malheureusement, au vu du contexte sanitaire, Madame la Maire a été amenée à prendre de nouvelles restrictions pour les associations afin de protéger la population. Le monde associatif souffre de cette situation et nous veillerons à les soutenir dans les prochains mois.

Les élus du groupe majoritaire.

« Toujours unis, avec les Pérénychinois »

En cette nouvelle année, recevez tout d'abord nos vœux de bonheur, de santé et de réussite.

L'année 2021 s'est achevée avec des sujets importants traités à l'occasion des 2 dernières réunions du conseil municipal. Lors du débat sur les orientations du Plan d'Aménagement et de Développement Durable, notre groupe a pu réaffirmer sa position pour l'intérêt d'une voie de contournement que le groupe majoritaire souhaitait à l'origine abandonner. Sort que connaîtra malheureusement le projet d'écoquartier "Belle-vue" rue de la Prévôté, ce que nous ne pouvons que regretter. Le devenir de ce site restera au centre de nos préoccupations.

La mise en place d'une tarification sociale pour la restauration scolaire a également amené son lot de débats. Notre position est, et restera, de défendre les intérêts du plus grand nombre. L'entrée en vigueur de la "Cantine à 1€" ne pouvait être profitable qu'à une minorité. Aussi, nous avons porté une réflexion pour l'extension de la mesure et pour la révision générale de la grille tarifaire de la restauration scolaire. Et ce, afin que chaque foyer voit sa facture de restauration scolaire diminuer. Nous resterons attentifs à l'évolution de la situation de l'école publique Maria MONTESSORI, où une fermeture de classe n'est pas à exclure. La modification improvisée de la carte scolaire ne doit pas être la réponse à une situation qui se répète. Enfin, nous adressons nos félicitations aux élus du nouveau Conseil Municipal des Jeunes. Toutes les fleurs de l'avenir sont dans les semences d'aujourd'hui ! Bravo pour votre engagement au service des jeunes Pérénychinois.

Anthony DUTHILLEUL pour le groupe "Toujours Unis, avec les Pérénychinois"

« Pérénychies ensemble ! »

Les tarifs de la cantine vont baisser pour les familles en janvier 2022 grâce d'abord au financement de l'Etat dans le cadre de la mise en place du dispositif « tarification à un euro ». Notre groupe avait demandé, fin 2020, la mise en œuvre de ce dispositif pour 2021 (cela était possible dès avril 2021). Cette baisse des tarifs "scolaires" de la cantine municipale est possible ensuite grâce à l'action sans relâche que les deux groupes d'opposition ont mené avec pugnacité en conseil municipal de novembre (qui s'est terminé à 1 heure du matin !) et en groupe de travail durant 3 heures en décembre. Sans cela, nous en serions restés à la première proposition ou à la seconde proposition de la majorité municipale qui comportaient toutes deux des insuffisances, notamment sans baisse de tarif pour certaines familles pérénychinoises... Rappelons aussi que notre groupe a amélioré le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) de notre ville qui va servir à élaborer le futur PLU (Plan Local d'Urbanisme). Ce travail d'opposition constructive profite ainsi aux Pérénychinois-e-s.

En ce début d'année 2022, notre soutien va tout particulièrement aux salariés de l'entreprise Demeyere en espérant une décision favorable du tribunal de commerce en janvier. Notre soutien va aussi tout particulièrement aux soignants fatigués face à cette cinquième vague et aux personnes avec des pathologies autres que la Covid et qui voient avec angoisse leurs examens ou opérations retardés. Tout doit être mis en œuvre pour préserver l'hôpital et son personnel, notre bien commun ! Nous souhaitons de belles fêtes de fin d'année et nos meilleurs vœux aux pérénychinoises et aux pérénychinois. Philippe VANBENEDEN et Jack-Yves DELSERT - page Facebook = "@perenchiesensemble" - mail = perenchies.ensemble@orange.fr

Dans le contexte sanitaire actuel, Madame la Maire et son équipe municipale ont décidé, avec regrets, d'annuler la cérémonie des voeux prévue le samedi 8 janvier 2022.

Il est préférable d'éviter tout rassemblement afin de protéger la population. Ce sont, une fois de plus, des voeux numériques qui seront proposés sur le nouveau site Internet de la ville que vous pourrez découvrir en janvier. Il sera également possible de visionner la vidéo dans le hall de la mairie.

L'accueil des nouveaux habitants prévu lors de la cérémonie des voeux est reporté à une date ultérieure ainsi que la remise de la médaille de l'Assemblée Nationale à deux Pérenchinois par la Députée de notre circonscription.

L'installation du Conseil Municipal des Jeunes s'effectuera le dimanche 9 janvier 2022 en comité restreint et sans public selon le contexte sanitaire. Une retransmission via les réseaux sociaux sera mise en place.



Les tarifs municipaux : des changements au 1^{er} janvier

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 25 novembre et le 21 décembre dernier pour adopter les tarifs municipaux 2022 et approuver le principe de la cantine à 1€.

Vous retrouverez dans le prochain bulletin municipal et sur le site Internet de la ville toutes les informations détaillées sur cette nouvelle grille tarifaire.

Rue de Lomme

L'expérimentation rue de Lomme se poursuit avec, à compter du 1^{er} janvier 2022, le passage en sens unique pour tous les usagers de la route, sauf les vélos.

Valérie Provo, Maire
et le conseil municipal
vous souhaitent une

Bonne Année



avec au programme :



Guide municipal

Le guide municipal 2022 est sorti !

Il est distribué dans votre boîte aux lettres et est également disponible à l'accueil de la mairie.

Vous y trouverez toutes les informations utiles sur la ville avec cette année une nouveauté, l'ensemble des commerces et entreprises pérenchinois y sont répertoriés.





Débat lors du conseil municipal du jeudi 25 novembre 2021, le Plan d'Aménagement et de Développement Durable fixe les orientations générales de la commune, sorte de « colonne vertébrale » du futur PLU, et exprime les enjeux de territoire en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Les 95 communes de la Métropole Européenne de Lille ont élaboré leur propre document. Le PADD définit des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Il fixe aussi des règles de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le PADD de Pérenchies a été rédigé au travers de 6 thématiques :

1. MOBILITE DANS LA VILLE ET FLUX
2. RENFORCEMENT DES SITES REMARQUABLES
3. CONSTRUCTIONS
4. SECURITE
5. TRANSITION ECOLOGIQUE
6. ACTIVITES ECONOMIQUES



1. MOBILITE DANS LA VILLE ET FLUX

APPORTER UNE REPONSE ADAPTEE AUX NOUVEAUX MODES DE MOBILITE en favorisant le recours aux véhicules électriques « moyens de locomotion de demain » et proposer dans chaque réaménagement et construction des solutions actuelles ou novatrices facilitantes pour les usages électriques, des véhicules, vélos trottinettes, des solutions de stockage / recharge collective ;

MULTIPLIER LES SOLUTIONS DE STATIONNEMENT VERT en transformant les parkings en parkings verts et en développant raisonnablement de nouveaux pour le visuel, la compensation carbone et contribuer à refroidir les lieux « chauds » ;

S'INSCRIRE ACTIVEMENT DANS LE PLAN VELO POUR 2030 en développant à chaque occasion des solutions de tracés, d'infrastructures, de mobilier facilitant l'usage des vélos intra muros et vers les communes de LOMPRET/VERLINGHEM, PREMESQUES, HOUPLINES, LOMME et en proposant des bornes de vélo à disposition en coeur de ville (place de l'Eglise, gare, rue de Lomme) ;

VEILLER A NE PAS ENCLAVER LES RESIDENCES, LES QUARTIERS pour améliorer les flux de circulation, et mieux les intégrer à la ville. Les quartiers existants et ceux de demain doivent être modifiés et pensés pour éviter l'enclavement, en y réalisant des voies de sorties, des accès, des voies douces piétonnes, assurant des liaisons et cheminements vers d'autres quartiers et le centre-ville ;

INTERDIRE LE TRAFIC DES POIDS LOURDS EN TRANSIT SUR LA COMMUNE, vecteur de nuisances, de pollution et de risques pour les riverains et les usagers de la route, en proposant des itinéraires alternatifs et adaptés sur le territoire de la Métropole Lilloise ;

ADAPTER LES HORAIRES DE CIRCULATION DES POIDS LOURDS pour la desserte locale de manière à fluidifier le trafic aux heures de pointe.

PERENCHIES INFO / N°222 / P6

2. RENFORCEMENT DES SITES REMARQUABLES

SITE DE LA GARE

CONFIRMER LA GARE DE PERENCHIES COMME UN LIEU CENTRAL pour la mobilité vers le coeur et vers l'extérieur de la Métropole, en favorisant les convergences des usagers avec la réalisation d'espaces de covoiturage, et en assurant le désenclavement de ce quartier en le liant impérativement aux autres axes de la commune. Ce désenclavement devra passer assurément par un dialogue avec les riverains et des solutions de circulation adaptées à la densité de cette zone ;

ASSURER UNE COMPLETE ACCESSIBILITE en réalisant les aménagements et cheminements indispensables pour tout public aux abords de cet équipement stratégique ;

REALISER UN PÔLE MULTIMODAL sur la gare et disposer d'un regroupement de transports attractifs et dynamiques, incluant les transports collectifs ;

ASSURER UNE COHERENCE DE LA PHYSIONOMIE DU QUARTIER en limitant la hauteur des constructions à R+2.

CENTRE VILLE

FAIRE DU CENTRE-VILLE UN ESPACE AERE en préservant les espaces verts et en profitant des opportunités immobilières pour créer des poumons verts et rafraichissants et limiter la densité en coeur de ville.

SITE DE BELLE VUE

S'INSCRIRE DANS UNE DEMARCHE DE BIO DIVERSITE en inscrivant ce site et sa zone humide au sein d'un « carrefour vert » avec les villes voisines en cohérence avec le projet ARC NORD porté par la MEL.

DESTINER CE SITE A LA NATURE en interdisant les constructions (éco-pâturage, maraîchage, jardin potager).

SITE DES ETANGS AGACHE

RENFORCER CE SITE COMME POUMON VERT en le liant aux sites existants et en développant son attractivité grâce à un réaménagement paysager permettant la promenade et une pratique de la pêche confortable ;

POLLUTION VISUELLE

LIMITER AU MAXIMUM LA POLLUTION VISUELLE liée à la publicité en redéfinissant les lieux et places des panneaux publicitaires actuels afin d'harmoniser et encadrer la présence de ceux-ci dans la commune (concertation menée avec les particuliers, les annonceurs et les professionnels) ;

3. CONSTRUCTIONS

PRESERVER L'ESPRIT ARCHITECTURAL DE LA COMMUNE en limitant les ensembles massifs et imposants pour s'inscrire dans des lignes homogènes et continues sur les ensembles existants, en limitant la hauteur des constructions à R+2 ;

CONSTRUIRE RAISONNABLEMENT en favorisant les installations des familles, en proposant des typologies de logements adaptées aux demandes, et favoriser des maisons individuelles au lieu du « tout collectif » ;

FAVORISER LES CONSTRUCTIONS REpondant A DES OBJECTIFS INTERGENERATIONNELS pour favoriser les rencontres de ce type ;

SOLLICITER LES AVIS DES RIVERAINS en organisant une consultation citoyenne sur les projets de construction ;

IMPOSER DES CONSTRUCTIONS BASSE CONSOMMATION ET VERTUEUSES en matière de récupération d'eau de pluie, en collectif et en individuel pour anticiper les périodes de sécheresse de plus en plus fortes et nombreuses ;

ASSURER LA MIXITE impérativement dans chaque projet de construction, en répondant aux exigences de logement à loyer modéré tout en permettant un accès à la propriété. Chaque projet proposé fera l'objet d'un examen systématique et minutieux. La ville confirme le taux minimum de 40% de logement à loyer modéré sur chaque projet de construction d'immeubles collectifs, avec une majoration si la demande l'exige.

4. SECURITE

DEVELOPPER DES AMENAGEMENTS DE SECURITE sur les voiries, dans la conception des immeubles, dans celle des équipements collectifs privés et publics (ex : sortie d'écoles) et des espaces de vie pour assurer la visibilité et la sécurité des individus et particulièrement les plus vulnérables ;

RESERVER DES EQUIPEMENTS DANS LES CONSTRUCTIONS COLLECTIVES ET DES AXES DEDIES

vers les communes limitrophes pour les usagers des cycles et des nouveaux modes de déplacements doux pour faciliter et encourager ces pratiques de déplacement en toute sécurité.

5. TRANSITION ECOLOGIQUE

REAFFIRMER ACTIVEMENT LE RESPECT DU PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE TERRITORIAL en soulignant la volonté de respecter ses exigences, en privilégiant les énergies renouvelables pour les logements, en soutenant les démarches de rénovation de bâtiments pour tendre vers la sobriété énergétique ;

LIMITER L'IMPACT DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS en privilégiant toutes les solutions existantes pour faciliter la pénétration dans les sols, et en sacrifiant les espaces verts existants ;

AMENAGER ET ORGANISER LES ESPACES VERTS et toutes les surfaces s'y prêtant en favorisant des solutions d'éco pâturage et d'agriculture urbaine ;

RENFORCER LE CONSOMMER LOCAL en activant les circuits courts et le recours aux solutions locales, en facilitant les moyens de réalisation et d'approvisionnement dont la commune pourrait notamment bénéficier pour la restauration scolaire pour ses enfants et ceux des villes environnantes ;

EXAMINER ATTENTIVEMENT LA REQUALIFICATION DES SITES DELAISSES en mobilisant des partenariats et synergies pour réaliser de nouveaux espaces à vivre, naturels, habitables et favorisant les rencontres, par des équipements sobres et novateurs.

6. ACTIVITES ECONOMIQUES - SERVICES DE PROXIMITE – EQUIPEMENTS

DEVELOPPER TOUTES SOLUTIONS URBANISTIQUES ET DE VOIRIE pour favoriser les accès aux commerces par les clients et assurer des conditions favorables d'accueil ;

METTRE EN VALEUR LES COMMERCES notamment ceux occupant des RDC commerciaux et faciliter leur visibilité ;

FACILITER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA COMMUNE pour les entreprises situées dans les secteurs économiques, tout en préservant la qualité de vie des résidences et quartiers en proximité ;

DEVELOPPER DE NOUVELLES MODALITES DE TRAVAIL en proposant des espaces de co-working et des zones de tiers-lieu pour favoriser les échanges, donner des solutions aux acteurs économiques du territoire, affronter de nouvelles contraintes notamment sanitaires ;

REUNIR LES CONDITIONS, DANS UNE LOGIQUE INTERCOMMUNALE, POUR LA REALISATION D'EQUIPEMENTS D'ENVERGURE visant à multiplier les opportunités dans le domaine sportif, social, culturel ;

DEVELOPPER LES SERVICES PUBLICS en dehors de la zone du centre-ville.



Prendre le temps de manger, voilà une phrase que nous entendons régulièrement... Afin de répondre à cette exigence et permettre ainsi aux enfants de déjeuner dans de bonnes conditions, un nouveau système a été mis en place il y a quelques semaines. On vous dit tout !

Actuellement, notre restaurant scolaire accueille près de 550 élèves. Afin de leur permettre de déjeuner dans les meilleures conditions et avec plus de

temps de repas, le site de la cantine de l'Europe est de nouveau ouvert pour 180 d'entre-eux.

La qualité de prestation est identique sur les deux sites avec deux agents communaux et l'embauche d'une personne en intérim.

Une étude de réaménagement du restaurant scolaire « Les petits gourmets » est en cours de réflexion.



Une action de solidarité proposée aux élèves de l'école Jean Macé

Cette année encore, les enfants ont été nombreux à apporter une ou plusieurs boîtes de Noël pour les personnes sans-abris.

Une belle action de générosité qui apprend à nos enfants ce qu'est la solidarité. Partager et donner de la joie aux autres nous apporte autant de gaieté.

Merci aux enfants, aux parents et à la Banque Populaire pour la collecte des boîtes.



On plante !



La FCPE a offert un poirier et un pommier qui ont été plantés le mercredi 8 décembre dernier à l'école Maria Montessori.

Cette démarche s'inscrit dans le projet proposé par l'association en conseil d'école et validé par la ville.

Deux objectifs :

- faire découvrir ou redécouvrir les saveurs naturelles,
- l'arbre a une place essentielle dans la transition écologique. Il en est un emblème fort car c'est un marqueur des saisons, mais également un allié de choix pour le maintien de la biodiversité et la lutte contre le réchauffement climatique.

Un spectacle sur l'environnement



En fin d'année, les élèves de l'école maternelle Louis Pasteur ont pu assister au spectacle « User mes baskets », présenté par Sirouy le Clown.

Construit autour de plusieurs chansons, ce spectacle a vocation à sensibiliser les enfants au respect de l'environnement. Deux représentations ont eu lieu afin de respecter les bulles mises en place dans le cadre du protocole sanitaire. Le spectacle a été retransmis en visioconférence afin que les élèves absents puissent en profiter depuis chez eux.

Un agréable moment qui a ravi petits et grands !

Que diriez-vous d'un p'tit déj' ?

Lundi 29 novembre, les élèves de l'école Jean Macé ont partagé un très bon moment autour d'un petit déjeuner équilibré.

Aux côtés des enseignants, les parents ont contribué à la bonne organisation de cet évènement. La ville a fourni les produits laitiers, a mis à disposition le restaurant scolaire et le personnel. Deux boulangeries de Pérenchies ont offert les pains spéciaux proposés aux enfants.

Les élèves sont repartis avec leur set de table afin de se rappeler à la maison les différentes familles d'aliments à prendre au petit déjeuner pour être en forme tout au long de la matinée !



Le Conseil Municipal des Jeunes sera installé

Après une belle campagne électorale, les enfants de CM1, CM2 et 6^{ème} des écoles publiques et privées de la ville ont procédé, le jeudi 9 décembre dernier, à l'élection de leurs douze conseillers municipaux. Soixante-sept élèves avaient déposé leur candidature.

Voici nos jeunes élus qui seront installés le dimanche 9 janvier 2022, en comité restreint et sans public.

CM1 Sainte Marie :
SCABELLO Axelle
BILLAUT Mathias

CM2 Jules Ferry :
PONCHEL Lola
LENOIR Tristan

CM2 Sainte Marie :
MARSZALEK Rose
CALCOEN Anselme

6^{ème} Sainte Marie :
MOREL Fantine
LEFEBVRE Noam

CM1 Jules Ferry :
DECOTTIGNIES Julie
CANOEN Nolan

6^{ème} Jacques Monod
ROBALO Raphaël
PATTEAUW Charline



Livre de jeux

Durant l'été, la ville proposait aux aînés de participer à un jeu concours en répondant à plusieurs questions sur le thème de notre commune.

Voici les heureux gagnants :

Joseph et Maryse Delbaere : un sans faute !

Michel et Jacqueline Vinck ; Chantal Hanquez
Didier Polette (59/60)

Elisabeth Michies (58.5/60)

Carmen Penel ; Elisabeth Kubiak
(58 / 60)

Nadine Debert ; Fernande Jambart ;
Ginette Verdonck (57.5/60)

Chantal Clauw (56/60)

Mathilde Brasseur (55/60)

Lucette Rousseau (53/60)

Béatrice Vandoolaeghe (51/60)

Félicitations à toutes et à tous !

Les corrections sont disponibles sur le site Internet de la ville.



Accueil des nouveaux nés

Dans le contexte sanitaire actuel, la cérémonie d'accueil des nourrissons ne pourra se faire en janvier. Néanmoins, les familles recevront le traditionnel cadeau.

Renseignements :

Pôle relations citoyennes et solidarités
Tél. 03 20 08 19 32





La ville s'est inscrite à la campagne de fourniture de composteurs individuels menée par la Métropole Européenne de Lille. La distribution s'effectuera en début d'année 2022.

Comme annoncé dans le précédent bulletin, notre commune est éligible à la fourniture de composteurs individuels par la MEL.

La distribution de ceux-ci se fera les 12 et 19 février 2022 de 14h30 à 17h30 au Centre Technique Municipal – Parc de l'Horloge. Vous devez vous munir de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

Inscription avant le 30 janvier 2022 :

Centre Technique Municipal - 7 rue des Platanes
urba.tech@ville-perenchies.fr
03 20 10 71 00

Composteur partagé

Un dossier a été déposé auprès de la MEL pour la mise en place d'un composteur partagé aux étangs Agache. Nous vous tiendrons informé de l'évolution de cette demande et des modalités d'inscription.

Contenu du kit de compostage :

- 1 composteur de 400 litres (+ notice)
- 1 bioseau
- 1 grille de fond
- 1 tige aérateur
- 1 guide pratique et 1 notice d'installation



Urbanisme : le guichet numérique des autorisations

Plus rapide, pratique et accessible :

dès le 1^{er} janvier 2022, déposez vos projets de constructions et d'aménagement en 1 clic sur le site gnau.lillemetropole.fr

Particuliers et professionnels, facilitez vos démarches grâce au Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme : profitez d'une solution simple, accessible et sécurisée pour vos démarches en matière d'urbanisme.

Le GNAU qu'est-ce que c'est ?

Le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme est un espace dédié au dépôt de vos demandes d'autorisation d'urbanisme sous format numérique. Ce service vous permet de réaliser des demandes à tout moment, de centraliser tous les éléments transmis au même endroit, et de suivre l'avancée de votre dossier en temps réel.

Quel type de demande puis-je réaliser ?

Avec le GNAU, je peux déposer des demandes de certificats d'urbanisme, des déclarations préalables, des permis de construire, des permis d'aménager, des permis de démolir, des déclarations d'intention d'aliéner...

Comment déposer mon dossier ?

Je me rends sur le site gnau.lillemetropole.fr puis je m'inscris ou me connecte via FranceConnect ou via la création d'un compte spécifique au Guichet et rattaché à mon adresse mail.

Dès ma connexion je pourrai alors créer et suivre mon dossier selon les étapes suivantes :

- Choix du type de dossier que je souhaite déposer et saisie du Cerfa correspondant
- Transmission du dossier et des pièces annexes à joindre
- Réception par le service instructeur
- Prise en charge par le service instructeur
- Vérification de la complétude / Incomplétude de mon dossier
- Décision rendue par l'administration

Durant toute la procédure, je peux également consulter les pièces jointes transmises par le service instructeur.





Demeyere cherche des repreneurs pour se relancer

La crise sanitaire qui se poursuit et la flambée récente des coûts des matières premières et des transports ont particulièrement impacté le groupe. Le 2 décembre, Demeyere a obtenu du Tribunal de Commerce de Lille sa protection. Une période d'observation de plusieurs mois va s'ouvrir le temps de trouver les meilleures solutions de reprise industrielle.

Créé en 1909 par Lucien Demeyere, le groupe Demeyere est aujourd'hui l'un des leaders européens dans la fabrication de meubles en kit. En 1960, l'entreprise en a été le précurseur. Aujourd'hui, son activité est multi-spécialiste, avec des gammes de produits destinés à chaque pièce de la maison.

Demeyere Group c'est 750 collaborateurs qualifiés en France et mobilisés autour de l'entreprise, 3,6 millions de meubles vendus chaque année, 600 références actives, et une présence dans plus de 34 pays. L'entreprise a réalisé un chiffre d'affaires de 105 millions d'euros en 2020.

Demeyere s'engage au quotidien dans une production locale Made in France, avec ses 5 sites de production et entrepôts français à Pérenchies bien sûr mais aussi à Lompref, Deùlémont, Linselles dans les Hauts de France (640 collaborateurs) et à Nersac en Charente (110 collaborateurs).

« Le marché global de l'ameublement est en croissance en Europe avec +7,5% en 2021 comparé à 2019. Fort de nos 750 collaborateurs qualifiés, nous possédons un savoir-faire reconnu en France et en Europe. Nous devons nous appuyer sur nos atouts pour développer de nouveaux débouchés commerciaux et rester unis pour choisir ensemble les meilleures solutions pour notre entreprise et pour l'emploi. Je remercie particulièrement nos équipes pour leur mobilisation et leur engagement ce qui permet, malgré ce contexte, de continuer à offrir à nos clients comme toujours qualité, réactivité et service. Merci enfin à nos partenaires pour le soutien qu'ils nous témoignent » explique Jean-Marc Bailleux, Directeur général de Demeyere.

Madame la Maire et Georges Gounel, adjoint en charge des finances et du développement économique, ont rencontré la direction de l'entreprise le mercredi 8 décembre afin d'échanger sur la situation économique actuelle.



Elections - procurations

Ce qui change au 1^{er} janvier 2022 :

- Un électeur peut donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la sienne. Le mandataire devra toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.
- Un nouveau modèle de Cerfa doit être renseigné pour établir ou résilier une procuration. Le mandant doit communiquer son numéro national d'électeur (NNE) ainsi que celui de son mandataire.

Le NNE se trouve sur la carte électorale et sur le module « interroger sa situation électorale » de service-public.fr

La téléprocédure « Maprocuration » est enrichie :

- L'électeur est informé dès la saisie de sa demande de la validité des données renseignées. La validité de sa procuration est confirmée par courriel quelques minutes après son passage devant une autorité habilitée.

- L'électeur peut demander en ligne la résiliation de la ou des procurations qu'il a données. Comme pour une demande de procuration, il doit ensuite se déplacer devant une autorité habilitée pour faire vérifier son identité et valider la demande.

- Les Français de l'étranger peuvent utiliser Maprocuration.

- En plus des commissariats de police et brigades de gendarmerie, les demandes de procurations dématérialisées peuvent être validées dans les consulats.

ATTENTION

Pour demander comme pour résilier une procuration, le déplacement physique de l'électeur devant une autorité habilitée demeure indispensable.

Renseignements :

maprocuration.gouv.fr



A vos agendas



Dimanche 9 janvier à 11h

Installation du
Conseil Municipal des Jeunes
Complexe culturel de l'Horloge
Sur invitation

Mardi 18 janvier à 18h

Remise des fonds du Téléthon
Mairie
Sur invitation

Dimanche 23 janvier à 13h30

Loto
Centre Social CAL Docteur Nuyts
Salle des fêtes Maurice Schumann

Dimanche 16 janvier de 8h à 19h

Compétition de badminton
Salle Pierre Lecerf

Vendredi 21 janvier à 18h30

Remise des prix
des maisons décorées de Noël
Mairie
Sur invitation

Pour toute information à insérer
dans l'agenda, merci de contacter
le service communication
au 03 20 08 19 41
avant le 10 du mois.

Etat Civil



Simon BANSOKOU GONTIER,
Esther MAHU TELLIER,
Lilio DUCHOISELLE CAPPELLE,
Lukas DUCHOISELLE CAPPELLE,
Brune MARQUILLY,
Lou DUPUIS,
Maël WALBRECQUE.



Daniel FABRIS, 84 ans,
Renée VICENTE née VANRENTERGHEM, 89 ans,
Daniel DUJARDIN, 82 ans,
Robert DECROCK, 86 ans,
Jean-François CHARLES, 52 ans,
Emmanuel DEROUBAIX, 39 ans,
Jean DELESALLE, 75 ans.

OPERATION RECYCLAGE SAPINS DE NOËL

A la base de loisirs du Fort tous les jours
de 10h à 12h jusqu'au 14 janvier 2022.

1 sapin = 2 places de patinoire

Vous pouvez également déposer vos sapins
à Pérenchies samedi 8 et dimanche 9 janvier
place du Général de Gaulle

Les copeaux seront utilisés
sur les chemins.



Jeu



Sauras-tu déchiffrer ce message codé ?

□' □ Q □ □ □ □ M □ □ □ C □ □ □ □ □

V □ □ □ □ □ H □ □ T □ □ □ □

B □ □ □ □ □ □ □ □ □ □

